

Résumé : les avantages d'un accès plus large à l'éducation ne sont pas répartis de façon équitable

L'accès à l'éducation continue de se généraliser et le pourcentage d'adultes très compétents en littératie continue d'augmenter ; mais les fractures socio-économiques se creusent parce que l'éducation et les compétences ont de plus en plus d'impact sur les chances de réussite des individus dans l'existence.

Le marché du travail apprécie des niveaux élevés de formation et de compétence

Prenons, à titre d'exemple, la situation au regard de l'emploi. En moyenne, plus de 80 % des diplômés de l'enseignement supérieur occupent un emploi, contre moins de 60 % des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les diplômés de l'enseignement supérieur, en particulier les jeunes, ne sont toutefois pas immunisés contre le chômage. Dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur s'établissait, en moyenne, à 5.0 % en 2012 (en augmentation par rapport aux 3.3 % de 2008), mais à 7.4 % chez les 25-34 ans (en augmentation par rapport aux 4.6 % de 2008). Par comparaison, le taux de chômage des individus âgés de 25 à 34 ans dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire a atteint 19.8 % en 2012 (et les chiffres sont plus élevés encore dans de nombreux pays), alors qu'il s'établissait à 13.6 % en 2008. Ces chiffres confirment une nouvelle fois que ce sont les jeunes peu instruits que la crise économique récente a le plus durement frappé.

Le manque de compétences ne fait qu'accroître le risque de chômage – même à niveau de formation égal. Dans les 24 pays et entités infranationales qui ont participé à l'Évaluation des compétences des adultes, les adultes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont, en moyenne, 5.8 % à être au chômage s'ils sont modérément compétents en littératie, mais 8.0 % s'ils sont peu compétents en littératie, selon les chiffres de 2012. Il en va de même parmi les diplômés de l'enseignement supérieur : 3.9 % des moins performants en littératie sont au chômage, contre 2.5 % des plus performants.

Les chiffres sur les revenus du travail révèlent également que les écarts se creusent entre ceux qui ont de l'instruction et ceux qui n'en ont pas. Dans les pays de l'OCDE, les adultes diplômés de l'enseignement supérieur gagnent environ 70 % de plus, en moyenne, que ceux qui sont diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les différences de compétence ont aussi un impact sur les revenus, même parmi les individus ayant le même niveau de formation : les adultes diplômés de l'enseignement supérieur qui sont les

plus performants en littératie selon l'Évaluation des compétences des adultes gagnent, en moyenne, quelque 45 % de plus que les adultes diplômés du même niveau de formation mais comptant parmi les moins performants en littératie.

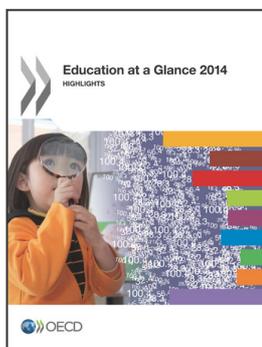
En matière de formation, la mobilité ascendante absolue est plus courante que la mobilité descendante dans la plupart des pays

Avec le développement des systèmes d'éducation dans de nombreux pays de l'OCDE, à la fois dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, l'enseignement post-secondaire non supérieur et l'enseignement supérieur, les 25-34 ans ont désormais la possibilité d'atteindre un niveau de formation supérieur à celui de leurs parents. En moyenne, dans les pays de l'OCDE qui ont participé à l'édition de 2012 de l'Évaluation des compétences des adultes, organisée dans le cadre du Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), 32 % des jeunes ont dépassé le niveau de formation de leurs parents, et 16 % seulement d'entre eux ne l'ont pas atteint. Dans tous les pays sauf en Allemagne, en Estonie, en Norvège et en Suède, la mobilité ascendante absolue est plus courante que la mobilité descendante en matière de formation. Le développement de l'éducation a été particulièrement prononcé en Corée, en Espagne, en Fédération de Russie, en France, en Irlande et en Italie, où un écart égal ou supérieur à 30 points de pourcentage s'observe entre la mobilité ascendante et la mobilité descendante en matière de formation.

Autres faits marquants

- Les 25-34 ans sont désormais près de 40 % à être diplômés de l'enseignement supérieur, soit 15 points de pourcentage de plus que parmi les 55-64 ans.
- Le pourcentage d'adultes les plus performants en littératie augmente, en moyenne, de 10 points de pourcentage entre les plus âgés et les plus jeunes.
- Dans une majorité des pays de l'OCDE, la plupart des enfants sont désormais scolarisés bien avant l'âge de 5 ans. Dans les pays de l'OCDE, plus de trois quarts des enfants âgés de 4 ans (84 %) fréquentent un établissement préprimaire ou primaire ; c'est le cas pour 89 % des enfants de cet âge dans les pays de l'OCDE qui sont membres de l'Union européenne.
- Quelque 72 % des élèves qui entament une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire la réussissent sans en dépasser la durée théorique. Si l'on donne deux ans de plus aux élèves pour terminer leur formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 87 % des élèves réussissent leur formation dans les deux ans qui suivent l'année théorique d'obtention de ce diplôme, en moyenne, dans les pays de l'OCDE.
- En 2012, 49 % des 15-29 ans étaient scolarisés, en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Parmi les 51 % restants, 36 % occupaient un emploi, 7 % étaient au chômage et 8 % étaient inactifs.
- C'est dans l'enseignement supérieur et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement préprimaire que les parts privées du financement des établissements sont les plus élevées : elles s'établissent respectivement à 31 % et à 19 %. Tous niveaux d'enseignement confondus, le financement public des établissements d'enseignement a augmenté entre 2000 et 2011 dans tous les pays dont les données sont comparables (sauf en Italie). Toutefois, le financement privé a augmenté à un rythme plus soutenu encore dans plus de trois quart des pays à l'étude, sous l'effet de l'accroissement du nombre de ménages qui partagent les coûts de l'éducation.

- Si la part des dépenses publiques consacrée à l'éducation a diminué dans deux tiers des pays entre 2005 et 2011, entre 2008 et 2011 – soit au plus fort de la crise économique – les dépenses publiques ont augmenté à un rythme plus soutenu (ou ont diminué à un rythme moins soutenu) au titre de l'éducation qu'au titre d'autres domaines de l'action publique dans 16 des 31 pays dont les données sont disponibles.
- Un master est requis pour enseigner dans l'enseignement préprimaire dans 4 pays seulement sur les 35 dont les données sont disponibles, mais l'est pour enseigner des matières générales dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans 22 des 36 pays dont les données sont disponibles.
- Le développement professionnel est obligatoire pour les enseignants à tous les niveaux d'enseignement dans les trois quarts environ des pays de l'OCDE et des pays partenaires dont les données sont disponibles. Il est obligatoire pour tous les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans 17 pays et conditionne les promotions ou les augmentations de salaire dans 8 pays, mais est facultatif dans 6 pays.
- En 2012, plus de 4.5 millions d'étudiants suivaient une formation supérieure dans un pays dont ils n'étaient pas ressortissants. C'est en Australie, en Autriche, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse que les étudiants en mobilité internationale sont les plus nombreux en pourcentage de l'effectif total d'étudiants de l'enseignement supérieur.



Extrait de :
Education at a Glance 2014
Highlights

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Résumé : les avantages d'un accès plus large à l'éducation ne sont pas répartis de façon équitable », dans *Education at a Glance 2014 : Highlights*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2014-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.